

Cadre pancanadien de contenu des données sur la santé

Modèle d'information : examen public

Mars 2024



Institut canadien
d'information sur la santé
Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860

Télécopieur : 613-241-8120

icis.ca

droitdauteur@icis.ca

© 2024 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Cadre pancanadien de contenu des données sur la santé — modèle d'information : examen public, mars 2024.*

Ottawa, ON : ICIS; 2024.

This publication is also available in English under the title *Pan-Canadian Health Data Content Framework — Information Model: Open Review, March 2024.*

Table des matières

Introduction	4
Qu'est-ce que le modèle d'information?	4
Public cible	4
Démarche d'élaboration	4
Aidez-nous à façonner le modèle d'information	4
Modèle d'information	5
Composition	5
Maturité	5
Modèle d'information	6
Échelon Données sur la santé de la personne (micro)	7
Échelon Données de l'organisme de soins (méso)	14
Échelon Données sur la santé de l'autorité compétente (macro)	18
Échelon Données des systèmes de santé (méga)	23
Référence	28

Introduction

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a entrepris d'élaborer un Cadre pancanadien de contenu des données sur la santé qui définit, normalise et modélise les données sur la santé requises pour faire des soins connectés une réalité au Canada.

Le Cadre pancanadien de contenu des données sur la santé comprend plusieurs produits, dont le présent modèle d'information.

Qu'est-ce que le modèle d'information?

Le modèle d'information est un modèle général qui précise les concepts clés du monde réel importants pour comprendre la santé d'une personne. Il établit les domaines servant à organiser ces concepts selon la norme de contenu des données.

Public cible

Le modèle d'information s'adresse aux décideurs, aux responsables de l'élaboration des politiques, aux chercheurs, au personnel des technologies de l'information (TI) des établissements de santé, au personnel technique des fournisseurs de solutions cliniques, aux experts participant à l'élaboration des normes et à l'architecture des données, aux développeurs de logiciels, aux personnes qui s'intéressent aux initiatives de cybersanté et de modernisation de la santé numérique ainsi qu'à toute personne qui souhaite en savoir plus sur le Cadre pancanadien de contenu des données sur la santé.

Démarche d'élaboration

Une analyse environnementale des normes actuelles de santé élaborées par des organismes canadiens, des organismes étrangers et d'autres autorités, a été réalisée. Une structure de modèle a été établie à partir des concepts clés tirés de ces normes, qui figurent également dans la [norme de contenu des données du Cadre pancanadien de contenu des données sur la santé](#). La structure du modèle a été validée par des intervenants internes et externes, puis peaufinée en fonction des commentaires reçus.

Aidez-nous à façonner le modèle d'information

Vos commentaires servent de pierre d'assise à l'élaboration du modèle d'information. Nous vous invitons à nous aider à cerner les concepts clés manquants, à nous faire part de vos commentaires sur les définitions et à valider les relations de base de manière générale.

Vous pouvez accéder au [formulaire de rétroaction](#) à l'aide du lien suivant.

Modèle d'information

Composition

Le modèle d'information est composé d'échelons, de domaines, de concepts et de relations. Chacun de ces éléments, dont voici une brève description, est défini plus loin.

1. **Échelon** : regroupement général de concepts.
2. **Domaine** : domaine d'intérêt précis pour les données sur la santé, qui regroupe des concepts selon leur pertinence et leur contexte de manière à former des opinions rassembleuses visant à faciliter une compréhension commune et à favoriser la qualité des données.
3. **Concept** : objet réel distinct ou représentation abstraite des données sur la santé, qui joue un rôle important pour la compréhension de la santé d'une personne ou d'une population; un concept décrit au moins un domaine de données à l'aide de caractéristiques précises et définit ce qui le relie aux autres concepts.
4. **Relation** : association clé entre 2 entités, souvent représentée par des verbes unissant 2 concepts.

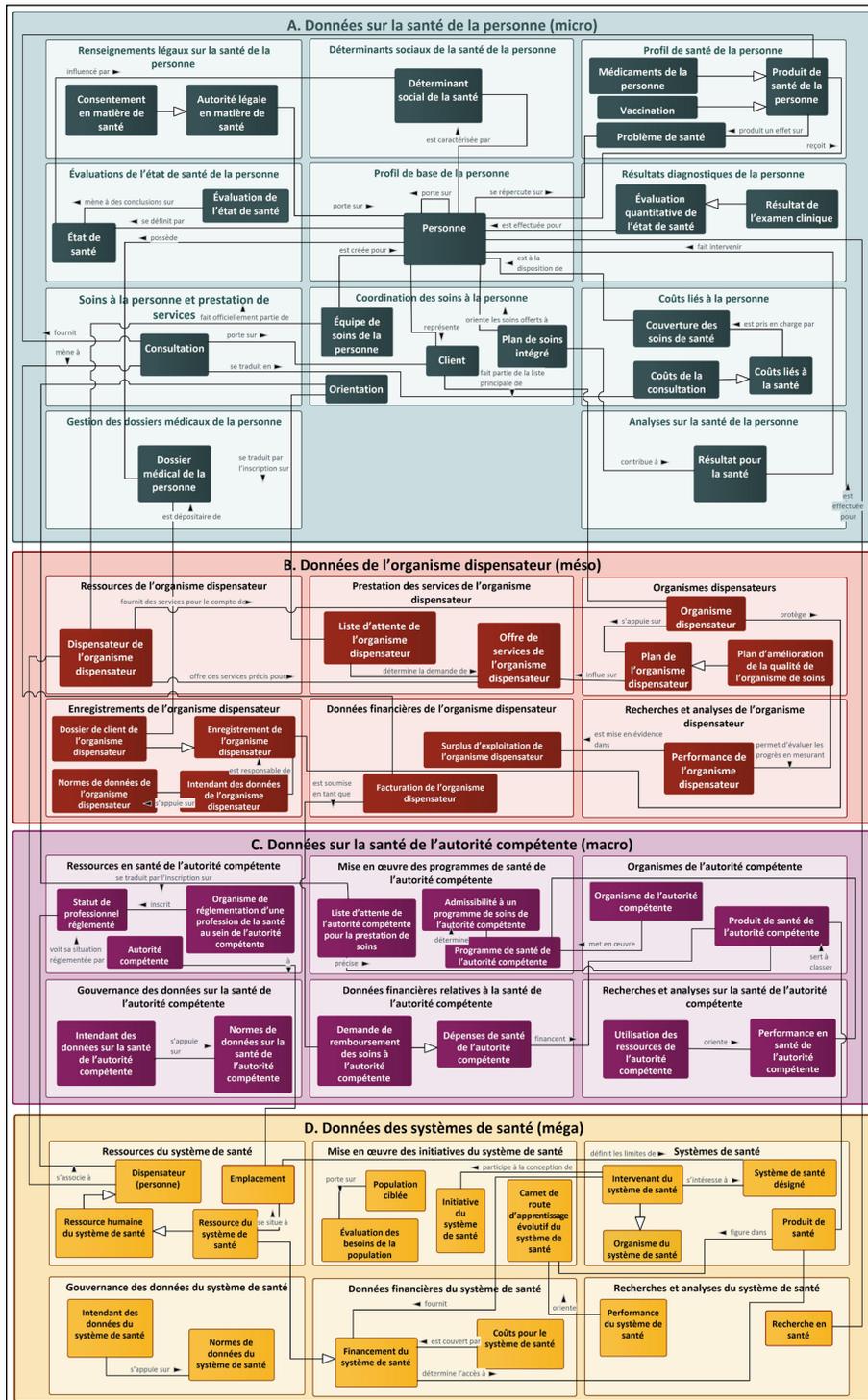
Maturité

Un modèle de maturité (tableau 1) a été créé pour consigner en toute transparence le degré de maturité des artefacts du Cadre, comme les éléments de données, les ensembles de valeurs et les composants de l'architecture des données. Ce modèle permet de mieux suivre l'évolution des artefacts au fil du temps, notamment leur amélioration continue en fonction de la rétroaction et des besoins émergents. La maturité des produits livrables du Cadre est par ailleurs réévaluée dans chaque nouvelle version. Le modèle d'information en est au degré de maturité 1 — Version préliminaire.

Tableau 1 Modèle de maturité

Degré de maturité	Définition
Futurs travaux d'élaboration	À venir
0 — En cours d'élaboration	L'artéfact fait l'objet de travaux
1 — Version préliminaire	L'artéfact tient compte de l'avis des experts
2 — Version proposée	L'artéfact a fait l'objet d'au moins un examen public
3 — Version prête à l'emploi	L'artéfact est prêt pour une mise en œuvre

Modèle d'information



Légende

Bleu : échelon Données sur la santé de la personne (micro)
 Rouge : échelon Données de l'organisme de soins (més)
 Violet : échelon Données sur la santé de l'autorité compétente (macro)

Jaune : échelon Données des systèmes de santé (méga)
 Bleu clair : domaine de microdonnées
 Rouge clair : domaine de mésodonées
 Violet clair : domaine de macrodonnées
 Jaune clair : domaine de mégadonnées

Relation :
 — relation d'association
 → relation de correspondance

Voici les définitions de chaque échelon, domaine et concept qui composent le modèle d'information.

Échelon Données sur la santé de la personne (micro)

Données sur une personne qui sont recueillies pour une juste compréhension de son état de santé, de ses antécédents (état et soins de santé), ainsi que des facteurs qui influent sur sa santé.

Renseignements légaux sur la santé de la personne

Données faisant état de tous les pouvoirs ou droits accordés aux fins de prise de décisions ou de mesures liées à la santé d'une personne, y compris l'accès aux données personnelles sur la santé et les soins de santé.

Consentement en matière de santé

Enregistrement explicite ou implicite de l'accord donné par une personne ou ses représentants autorisés, habituellement après avoir pris pleinement connaissance de la nature du consentement et de ses répercussions, au sujet d'un acte à venir lié à la santé de la personne, aux soins de santé ou à l'information sur la santé.

Relation

- Le CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ est une AUTORITÉ LÉGALE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Autorité légale en matière de santé

Toute disposition législative ou réglementaire ou disposition d'une entente qui établit par force de loi des droits et des obligations concernant la santé, les soins de santé ou l'information sur la santé touchant une personne.

Relation

- L'AUTORITÉ LÉGALE EN MATIÈRE DE SANTÉ porte sur la PERSONNE

Déterminants sociaux de la santé de la personne

Données qui décrivent les caractéristiques démographiques, sociales et économiques d'une personne et qui en résument l'incidence possible sur l'état de santé de la personne, y compris l'accès aux soins de santé.

Déterminant social de la santé

Indicateur d'un problème ou facteur non médical ou de circonstances dans la vie ou l'environnement d'une personne pouvant modifier ou compromettre ses résultats cliniques.

Profil de santé de la personne

Données fournissant le portrait complet des problèmes de santé connus d'une personne et des services de santé (et soins connexes) qui lui sont prodigués (p. ex. médication, vaccination et interventions médicales).

Médicaments de la personne

Toute substance ou association de substances, ainsi que tout article connexe, prescrits à une personne aux fins de diagnostic, de traitement, d'atténuation ou de prévention d'une maladie ou d'un état physique anormal, ou de ses symptômes. Une fois agrégés, ces substances et articles connexes forment la liste des médicaments prescrits.

Relation

- Les MÉDICAMENTS DE LA PERSONNE sont un PRODUIT DE SANTÉ DE LA PERSONNE

Vaccination

Enregistrement de l'administration d'un vaccin à une personne. Tous ces enregistrements regroupés forment la liste des vaccins reçus.

Relation

- La VACCINATION est un PRODUIT DE SANTÉ DE LA PERSONNE

Problème de santé

Altération de la structure ou de la fonction normale d'une partie, d'un organe ou d'un appareil de l'organisme, ou encore présence ou absence d'un processus morbide, qui peut ou non se manifester par un ensemble de symptômes ou de signes chez une personne.

Produit de santé de la personne

Tout produit de santé fourni à une personne ou dont il est prévu qu'il lui soit fourni pour influencer directement ou indirectement sur son état de santé.

Évaluations de l'état de santé de la personne

Données se rapportant aux évaluations systématiques visant à recueillir des informations sur l'état de santé global d'une personne, détecter les risques ou les problèmes de santé potentiels qui la touchent et jeter les bases d'un plan de soins de santé personnalisé.

État de santé

Indicateur montrant la santé, l'état clinique, les maladies, les incapacités, les blessures, les infections, les syndromes, les symptômes et les marqueurs biologiques ou sous-cliniques d'une personne, ou son état de santé global (positif ou négatif).

Relation

- L'ÉTAT DE SANTÉ est influencé par les DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

Évaluation de l'état de santé

Enregistrement d'une évaluation effectuée pour déterminer l'état de santé global d'une personne et détecter les risques ou les problèmes de santé potentiels qui la touchent, dans le but de broser un portrait complet qui éclairera l'établissement de plans de soins personnalisés visant à favoriser des résultats optimaux pour la santé. L'évaluation peut être réalisée au moyen de diverses méthodes, comme des examens physiques, des analyses des antécédents médicaux, des analyses de laboratoire et des tests de dépistage.

Relation

- L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ mène à des conclusions sur l'ÉTAT DE SANTÉ

Profil de base de la personne

Concepts qui portent sur la personne.

Personne

Être humain considéré individuellement qui possède une identité, des caractéristiques et des expériences qui lui sont propres. Dans le contexte du Cadre pancanadien de contenu des données sur la santé, il s'agit d'une personne résidant au Canada ou recevant des soins de santé au Canada et qui fait l'objet d'un profil de santé et de renseignements connexes sur les soins de santé.

Relations

- La PERSONNE se rapporte à la PERSONNE
- La PERSONNE est caractérisée par les DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ
- La PERSONNE vit le PROBLÈME DE SANTÉ
- La PERSONNE reçoit un PRODUIT DE SANTÉ DE LA PERSONNE
- La PERSONNE représente le CLIENT
- La PERSONNE se définit par l'ÉTAT DE SANTÉ
- La PERSONNE possède le DOSSIER MÉDICAL DE LA PERSONNE

Résultats diagnostiques de la personne

Données faisant état des résultats obtenus à la suite de divers tests, interventions ou examens médicaux menés pour évaluer les problèmes de santé d'une personne; détecter des maladies, troubles ou anomalies; faciliter le diagnostic; et orienter la prise en charge et le traitement de la personne.

Évaluation quantitative de l'état de santé

Enregistrement des données recueillies de façon distincte au sujet de la santé physique, mentale et émotionnelle d'une personne au moyen de mesures objectives prises soigneusement et systématiquement par diverses techniques d'investigation quantitative pour évaluer globalement la santé et le bien-être de la personne.

Relation

- L'ÉVALUATION QUANTITATIVE DE L'ÉTAT DE SANTÉ est effectuée pour la PERSONNE

Résultat de l'examen clinique

Enregistrement de la conclusion tirée d'un certain type de test ou d'examen médical effectué pour évaluer l'état de santé d'une personne, diagnostiquer des problèmes de santé ou contrôler l'efficacité d'un traitement médical. Les examens cliniques peuvent comprendre des analyses de laboratoire, des études d'imagerie, des examens physiques et des tests réalisés au moyen d'autres techniques.

Relation

- Le RÉSULTAT DE L'EXAMEN CLINIQUE est une ÉVALUATION QUANTITATIVE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Soins à la personne et prestation de services

Données qui décrivent les épisodes de soins et les consultations au cours desquelles des soins sont prodigués à une personne en particulier.

Consultation

Enregistrement portant sur une rencontre passée, en cours, planifiée ou terminée entre la personne et un ou des dispensateurs de soins, à une heure et dans un lieu précis, où au moins un service de santé, une mesure de soutien ou un bien est fourni.

Relations

- La CONSULTATION porte sur le CLIENT
- La CONSULTATION se traduit en COÛTS DE LA CONSULTATION
- La CONSULTATION fournit un PRODUIT DE SANTÉ DE LA PERSONNE
- La CONSULTATION mène à la FACTURATION DE L'ORGANISME DE SOINS

Coordination des soins à la personne

Données qui décrivent la coordination des soins prodigués à une personne ainsi que la collaboration à cette fin, ce qui comprend la définition des besoins en soins ainsi que des plans de soins et des dispositions de prestation requises.

Équipe de soins de la personne

Groupe formé des professionnels de la santé, des membres de la famille, des aidants naturels et d'autres personnes qui collaborent et se coordonnent pour fournir soins et soutien axés sur la personne.

Relations

- L'ÉQUIPE DE SOINS DE LA PERSONNE est créée pour la PERSONNE
- L'ÉQUIPE DE SOINS DE LA PERSONNE fait officiellement partie de SOINS À LA PERSONNE ET PRESTATION DE SERVICES

Orientation

Démarche officielle effectuée pour demander qu'une personne reçoive des soins en particulier (autre qu'une ordonnance, un examen clinique ou une consultation professionnelle). La demande peut être présentée par un dispensateur de soins ou provenir d'un milieu de soins; il peut aussi s'agir d'une demande présentée par la personne elle-même.

Relations

- L'ORIENTATION se traduit par l'inscription sur la LISTE D'ATTENTE DE L'ORGANISME DE SOINS
- L'ORIENTATION se traduit par l'inscription sur la LISTE D'ATTENTE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR LA PRESTATION DE SOINS

Client

Personne ou groupe de personnes qui reçoit les services sociaux et de santé ou les produits fournis par un dispensateur de soins.

Relation

- Le CLIENT fait partie de la liste principale de l'ORGANISME DE SOINS

Plan de soins intégré

Description de la démarche que mènera au moins un dispensateur de soins et d'autres membres de l'équipe de soins pour fournir des soins et du soutien en collaboration et de façon coordonnée et holistique à une personne, à un groupe ou à une collectivité pendant une période donnée. La démarche peut se limiter aux soins visant un problème de santé ou un ensemble de problèmes de santé dans le but d'atteindre des objectifs précis de santé et de mieux-être ou de dispenser des soins palliatifs.

Le plan peut intégrer des services médicaux, comportementaux ou sociaux pour répondre globalement aux besoins physiques, émotionnels et sociaux d'une personne ou d'une famille, afin d'améliorer les résultats pour la santé. Le plan de soins intégrés implique souvent un partenariat entre les dispensateurs de soins primaires et les hôpitaux, centres de soins communautaires et autres organismes de soins de santé, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des soins.

Relations

- Le PLAN DE SOINS INTÉGRÉ oriente les soins offerts à la PERSONNE
- Le PLAN DE SOINS INTÉGRÉ contribue au RÉSULTAT POUR LA SANTÉ

Coûts liés à la santé de la personne

Données qui rendent compte des dépenses associées à la santé et au bien-être d'une personne. Comprennent les coûts assumés par les régimes publics, par les régimes privés d'assurance et directement par la personne, une autre personne ou un organisme et, s'il y a lieu, les coûts liés à l'apport des aidants naturels.

Couverture des soins de santé

Éventail de services médicaux et autres services liés à la santé et de dépenses que couvre un régime d'assurance ou un programme de soins financé par l'État auquel une personne est inscrite.

Relation

- La COUVERTURE DES SOINS DE SANTÉ est à la disposition de la PERSONNE

Coûts de la consultation

Coûts totaux associés aux soins prodigués à une personne pendant une consultation, y compris les coûts des services des dispensateurs de soins et des ressources matérielles utilisées (p. ex. équipement médical) ainsi que tout autre coût connexe (y compris les mesures d'aide comme les bons de taxi et les frais de stationnement payés pour aller au rendez-vous). Ils peuvent comprendre les coûts estimés des services de soutien prodigués gratuitement par les aidants naturels.

Relation

- Les COÛTS DE LA CONSULTATION sont des COÛTS LIÉS À LA SANTÉ

Coûts liés à la santé

Montant que représentent les sommes, les ressources ou les efforts consacrés aux services de soins de santé et aux biens fournis à une personne à un moment précis, et qui peut comprendre les dépenses connexes.

Relation

- Les COÛTS LIÉS À LA SANTÉ dépendent de la COUVERTURE DES SOINS DE SANTÉ

Gestion des dossiers médicaux de la personne

Données qui justifient la consultation de tous les dossiers médicaux d'une personne et permettent d'en superviser le cycle de vie, pour voir à ce que les dossiers soient tenus, rendus accessibles et détruits conformément aux exigences légales et selon la volonté de la personne qui en est l'objet (ou de son représentant), où qu'elles soient conservées.

Dossier médical de la personne

Informations ou données conservées — sous quelque forme ou dans quelque format que ce soit (physique ou virtuel) — qui a) désignent de façon unique la personne, b) permettent de remplir les obligations légales, c) décrivent en détail les services fournis et les interactions qui sont planifiées ou ont eu lieu et d) concernent la santé, les soins de santé ou les résultats pour la santé de la personne.

Relation

- Le DOSSIER MÉDICAL DE LA PERSONNE est créé pour la PERSONNE

Analyses sur la santé de la personne

Données appuyant le recours à des analyses pour mieux comprendre l'état de santé de la personne et aider à prendre des décisions ayant de meilleures répercussions sur sa santé.

Résultat pour la santé

Enregistrement de tout effet mesurable des interventions en santé, des politiques publiques en matière de santé et des initiatives du système de santé sur l'état de santé d'une personne prise individuellement ou en tant que membre d'une population ciblée.

Relation

- Le RÉSULTAT POUR LA SANTÉ est vécu par la PERSONNE

Échelon Données de l'organisme de soins (méso)

Données concernant les activités d'un organisme de prestation de soins, y compris les ressources utilisées ainsi que les soins fournis, la gouvernance et les plans.

Ressources de l'organisme de soins

Données qui décrivent la planification et la gestion liées aux dispensateurs de services de santé et de soins, aux ressources physiques (p. ex. infrastructures, fournitures, équipement) et au milieu physique associés à un organisme de soins, ainsi que leurs caractéristiques, leurs capacités, leur statut et leur utilisation.

Dispensateur de l'organisme de soins

Renseignements sur une personne qui est un dispensateur au sein du système de santé et sur son lien avec un organisme de soins donné, y compris les spécialités et les services à fournir prévus à son contrat, ainsi que ses capacités, ses disponibilités et l'utilisation de ses services.

Relations

- Le DISPENSATEUR DE L'ORGANISME DE SOINS fait officiellement partie de l'ÉQUIPE DE SOINS DE LA PERSONNE
- Le DISPENSATEUR DE L'ORGANISME DE SOINS fournit des services pour le compte de l'ORGANISME DE SOINS
- Le DISPENSATEUR DE L'ORGANISME DE SOINS s'associe au DISPENSATEUR (PERSONNE)

Prestation des services de l'organisme de soins

Données qui permettent de gérer les processus employés par un organisme pour structurer les ressources afin de fournir des services médicaux et autres services de santé.

Liste d'attente de l'organisme de soins

Enregistrement que tient à jour un organisme de soins où sont consignées les demandes visant à ce que des personnes données reçoivent certains produits de santé (biens ou services) de la part de l'organisme (ou d'un dispensateur de l'organisme), et où le nombre de personnes en attente est trop élevé par rapport aux capacités immédiates de service de l'organisme. Une fois agrégés, ces enregistrements forment la liste d'attente de l'organisme de soins.

Relation

- La LISTE D'ATTENTE DE L'ORGANISME DE SOINS détermine la demande de l'OFFRE DE SERVICES DE L'ORGANISME DE SOINS

Offre de services de l'organisme de soins

Produit de santé mis à la disposition des personnes et des populations que sert l'organisme de soins.

Organisme de soins

Concepts liés à un organisme de soins ainsi qu'à son emplacement, ses installations, ses plans, son offre de soins et toute liste d'attente.

Organisme de soins

Un organisme de soins est un groupe **organisé** de personnes au sein d'une structure opérationnelle, dont la **raison d'être est liée** à la **santé** d'une personne ou d'une population. La définition englobe un vaste éventail d'entités allant des grandes entreprises aux groupes communautaires. Il peut s'agir d'organismes des secteurs **public**, **privé** ou **bénévole**.

Relations

- L'ORGANISME DE SOINS protège l'ENREGISTREMENT DE L'ORGANISME DE SOINS
- L'ORGANISME DE SOINS s'appuie sur le PLAN DE L'ORGANISME DE SOINS

Plan de l'organisme de soins

Plan précisant les objectifs d'un organisme de santé pour une période donnée et les tâches et ressources distinctes requises pour les réaliser.

Relation

- Le PLAN DE L'ORGANISME DE SOINS influe sur l'OFFRE DE SERVICES DE L'ORGANISME DE SOINS

Plan d'amélioration de la qualité de l'organisme de soins

Démarche structurée que suit l'organisme de soins pour améliorer la qualité et la sécurité des services de soins de santé qu'il fournit ainsi que leurs résultats.

Les indicateurs de la qualité des soins permettent de mesurer la qualité dans les domaines suivants :

- Accès et temps d'attente
- Efficience
- Équité en santé et santé de la population
- Expérience des patients
- Sécurité des patients

Relations

- Le PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ORGANISME DE SOINS est un PLAN DE L'ORGANISME DE SOINS
- Le PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ORGANISME DE SOINS permet d'évaluer les progrès en mesurant la PERFORMANCE DE L'ORGANISME DE SOINS

Enregistrement de l'organisme de soins

Données qui permettent la gestion des documents et des renseignements générés et utilisés par un organisme dans le cadre de ses activités et de la prestation des soins de santé.

Dossier de client de l'organisme de soins

Document (papier ou électronique) créé et tenu à jour par un dispensateur de soins ou un organisme donné et qui fait partie de la documentation complète concernant les renseignements personnels, les antécédents médicaux et de soins, l'évaluation et le traitement d'un patient ou d'un client. Les dossiers des clients sont confidentiels et protégés par des lois et règlements en matière de respect de la vie privée, qui restreignent l'accès aux renseignements personnels et leur utilisation sans le consentement de la personne.

Relations

- Le DOSSIER DE CLIENT DE L'ORGANISME DE SOINS est un ENREGISTREMENT DE L'ORGANISME DE SOINS
- Le DOSSIER DE CLIENT DE L'ORGANISME DE SOINS est dépositaire du DOSSIER MÉDICAL DE LA PERSONNE

Enregistrement de l'organisme de soins

Document ou fichier d'information généré et tenu à jour par un organisme pour soutenir ses activités et sa prise de décisions et assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires. Il peut s'agir de registres financiers, de dossiers personnels, de contrats, de politiques, de procédures ou d'autres types de documents liés aux activités et aux fonctions de l'organisme.

Normes de données de l'organisme de soins

Règles visant à normaliser la description, la représentation et l'organisation des données sur la santé détenues par un organisme de soins.

Relation

- Les NORMES DE DONNÉES DE L'ORGANISME DE SOINS s'appuient sur l'INTENDANT DES DONNÉES DE L'ORGANISME DE SOINS

Intendant des données de l'organisme de soins

Personne ou secteur organisationnel responsable des données et des processus qui voit au contrôle et à l'utilisation efficaces des banques de données dans un organisme de soins¹.

Données financières de l'organisme de soins

Données faisant état du modèle de financement d'un organisme de soins, et des indicateurs clés de sa performance en matière de facturation et de financement des soins de santé.

Surplus d'exploitation de l'organisme de soins

Montant des actifs ou des ressources dont un organisme de soins dispose en plus du montant qu'il a utilisé ou qu'il prévoit d'utiliser.

Facturation de l'organisme de soins

Enregistrement d'une facture ou d'une demande de paiement visant des services de soins ou des biens spécifiques fournis par un organisme de soins à une personne, famille ou population en particulier. La facture peut être soumise à un assureur public ou privé, à la personne recevant les soins ou à une autre personne ou un autre organisme prenant en charge les coûts des soins de santé de la personne concernée.

Relation

- La FACTURATION DE L'ORGANISME DE SOINS est soumise en tant que DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES SOINS À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Recherches et analyses de l'organisme de soins

Données appuyant le recours à des analyses et à des recherches pour mieux comprendre la santé de la population que sert un organisme de soins et aider à prendre des décisions ayant de meilleures répercussions sur la santé de cette population.

Performance de l'organisme de soins

Données agrégées et analysées répondant à certains critères de qualification et portant sur une activité précise liée aux soins de santé dans un organisme de soins.

Relation

- La PERFORMANCE DE L'ORGANISME DE SOINS est mise en évidence dans le SURPLUS D'EXPLOITATION DE L'ORGANISME DE SOINS

Échelon Données sur la santé de l'autorité compétente (macro)

Données concernant une autorité compétente — comme définie par le gouvernement fédéral, provincial ou territorial, ou l'administration régionale — et les pratiques de gouvernance, de gestion, de recherche et analyse et d'assurance de la qualité des soins mises en œuvre pour optimiser la santé au sein de l'autorité compétente.

Ressources en santé de l'autorité compétente

Données qui décrivent la planification et la gestion liées aux dispensateurs de services de santé et de soins, aux ressources physiques (p. ex. infrastructures, fournitures, équipement) et au milieu physique au sein d'une autorité compétente, ainsi que leurs caractéristiques, leurs capacités, leur état et leur utilisation. Comprend les données qui décrivent la

réglementation des professionnels de la santé requis et utilisés au sein d'une autorité compétente publique, l'autorisation d'exercer et les autres aspects liés à la planification et à la gestion de ces professionnels.

Statut de professionnel réglementé

Maintien du statut d'un professionnel de la santé réglementé qui est qualifié et autorisé à exercer dans une autorité compétente donnée.

Organisme de réglementation d'une profession de la santé au sein de l'autorité compétente

Organisme qui a la responsabilité et le pouvoir de contrôler ou de gérer une profession de la santé précise au sein d'une autorité compétente, qui établit et surveille les normes de soins et qui octroie un permis d'exercice aux personnes qualifiées.

Relation

- L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION D'UNE PROFESSION DE LA SANTÉ AU SEIN DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE inscrit le STATUT DE PROFESSIONNEL RÉGLEMENTÉ

Autorité compétente

Instance dirigeante d'une zone géographique précise (à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale, régionale ou locale) qui dispose de certains pouvoirs touchant les personnes, les propriétés et les circonstances dans cette zone.

Mise en œuvre des programmes de santé de l'autorité compétente

Données qui définissent les plans et le financement d'une autorité compétente, la prestation des soins et la gestion de la santé de ses citoyens.

Liste d'attente de l'autorité compétente pour la prestation de soins

Enregistrement que tient à jour l'autorité compétente où sont consignées les demandes visant à ce que des personnes données reçoivent certains produits de santé (biens ou services), et où le nombre de personnes en attente est trop élevé par rapport aux capacités immédiates de service de l'autorité compétente. Une fois agrégés, ces enregistrements forment la liste d'attente de l'autorité compétente.

Relation

- La LISTE D'ATTENTE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR LA PRESTATION DE SOINS précise le PRODUIT DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Admissibilité à un programme de soins de l'autorité compétente

Enregistrement faisant état de la satisfaction de l'ensemble des critères ou des exigences d'un programme public permettant à une ou plusieurs personnes, familles ou populations cibles de participer à ce programme et de recevoir les services et les biens qu'il offre.

Programme de santé de l'autorité compétente

Initiative ou projet réalisé par un gouvernement pour atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs précis. Le programme peut être mis en œuvre pendant une courte période déterminée ou de façon permanente, être doté d'un budget et comporter un ensemble d'objectifs révisés annuellement.

Relations

- Le PROGRAMME DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE détermine l'ADMISSIBILITÉ À UN PROGRAMME DE SOINS DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE
- Le PROGRAMME DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE surveille la PERFORMANCE EN SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Organisme de l'autorité compétente

Données qui décrivent les programmes de qualité mis en place par une autorité compétente et la mesure dans laquelle les services de santé offerts aux personnes et aux populations de l'autorité compétente sont susceptibles de produire les résultats voulus pour la santé.

Organisme de l'autorité compétente

Groupe organisé de personnes au sein d'une structure opérationnelle dont l'objectif est d'administrer, de gérer ou de financer des activités liées aux soins de santé à l'échelle d'une autorité compétente. La définition englobe un vaste éventail d'entités allant des grandes entreprises aux groupes communautaires. Il peut s'agir d'organismes des secteurs public, privé ou bénévole.

Relation

- L'ORGANISME DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE met en œuvre le PROGRAMME DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Produit de santé de l'autorité compétente

Médicament, substance, instrument ou service de santé unique, ou encore toute combinaison de tels éléments, associés à une autorité compétente, et indication de la nature de ce lien.

Relation

- Le **PRODUIT DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE** sert à classer le **PRODUIT DE SANTÉ**

Gouvernance des données sur la santé de l'autorité compétente

Données décrivant les politiques et les normes relatives aux données sur la santé d'une autorité compétente qui s'appliquent à la collecte, la conservation, la diffusion et l'utilisation des données, qui précisent qui a accès à quels types de données et qui définissent l'étendue des données sous gouvernance.

Intendant des données sur la santé de l'autorité compétente

Personne ou secteur organisationnel responsable des données et des processus qui voit au contrôle et à l'utilisation efficaces des banques de données au sein d'une autorité compétente¹.

Relation

- **L'INTENDANT DES DONNÉES SUR LA SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE** s'appuie sur les **NORMES DE DONNÉES SUR LA SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Normes de données sur la santé de l'autorité compétente

Règles visant à normaliser la description, la représentation et l'organisation des données sur la santé d'une autorité compétente.

Données financières relatives à la santé de l'autorité compétente

Données faisant état des budgets et des dépenses en santé d'une autorité compétente.

Demande de remboursement des soins à l'autorité compétente

Demande soumise à un programme public (financé par l'autorité compétente) de soins de santé pour obtenir le remboursement de services fournis par un organisme de soins à une personne, à une famille ou à une population admissible.

Relation

- La **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES SOINS À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE** est une **DÉPENSE DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Dépenses de santé de l'autorité compétente

Engagement de financement ou enregistrement d'une dépense réelle qu'assume une instance dirigeante par des paiements de transfert, des subventions et d'autres programmes incitatifs pour améliorer la santé d'une population ou d'un groupe cible au sein de l'autorité compétente.

Relation

- Les DÉPENSES DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE financent le PRODUIT DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Recherches et analyses sur la santé de l'autorité compétente

Données appuyant le recours à des analyses et à des recherches pour mieux comprendre la santé de la population au sein de l'autorité compétente et aider à prendre des décisions ayant de meilleures répercussions sur la santé de cette population.

Utilisation des ressources de l'autorité compétente

Quantification ou description de l'utilisation des services à des fins de prévention et de traitement de problèmes de santé, du maintien de la santé et du bien-être ou de l'obtention d'informations sur l'état de santé et le pronostic d'une personne.

Relation

- L'UTILISATION DES RESSOURCES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE oriente la PERFORMANCE EN SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Performance en santé de l'autorité compétente

Données agrégées et analysées répondant à certains critères de qualification qui portent sur une activité précise liée aux soins de santé dans une autorité compétente.

Échelon Données des systèmes de santé (méga)

Données concernant un système de santé, dont la définition peut varier et englober tout regroupement de personnes et d'organismes publics et privés dans une région donnée qui ont collectivement défini leurs besoins, mis des initiatives en place et pris ensemble des mesures pour optimiser la santé des membres de la collectivité.

Ressource du système de santé

Données qui décrivent la planification et la gestion liées aux dispensateurs de services de santé et de soins, aux ressources physiques (p. ex. infrastructures, fournitures, équipement) et au milieu physique dans un système de santé, ainsi que les caractéristiques, les capacités, l'état et l'utilisation de ces éléments.

Dispensateur (personne)

Personne qui a dispensé, dispense ou peut dispenser des services ou des biens liés à la santé et aux soins.

Relations

- Le DISPENSATEUR (PERSONNE) s'associe au STATUT DE PROFESSIONNEL RÉGLEMENTÉ
- Le DISPENSATEUR (PERSONNE) s'associe au DISPENSATEUR DE L'ORGANISME DE SOINS

Emplacement

Endroit, position ou zone délimitée correspondant à des coordonnées géographiques, de nature virtuelle ou physique, qui présente un intérêt particulier pour le système de santé.

Relations

- L'EMPLACEMENT définit les limites du SYSTÈME DE SANTÉ DÉSIGNÉ
- L'EMPLACEMENT définit les limites de l'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Ressource humaine du système de santé

Personne qui contribue par son travail à la prestation des services au sein du système de santé (ou de soins connexes). Ce terme désigne toutes les personnes reconnues comme étant des employés, des contractuels ou des bénévoles qui fournissent un certain apport à la prestation directe des services ou des soins de santé (dispensateur de soins); à l'administration des soins; à l'élaboration des politiques, à la planification, à la recherche

et aux activités en santé au sein d'une autorité compétente ou d'un gouvernement; et à l'approvisionnement du système de santé. Chaque personne peut occuper un ou plus d'un poste au sein du système de santé.

Relation

- La RESSOURCE HUMAINE DU SYSTÈME DE SANTÉ est un DISPENSATEUR (PERSONNE)

Ressource du système de santé

Données qui décrivent la planification et la gestion liées aux dispensateurs de services de santé et de soins, aux ressources physiques (p. ex. infrastructures, fournitures, équipement) et au milieu physique dans un système de santé, ainsi que les caractéristiques, les capacités, l'état et l'utilisation de ces éléments.

Relations

- La RESSOURCE DU SYSTÈME DE SANTÉ est un FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ
- La RESSOURCE DU SYSTÈME DE SANTÉ est une RESSOURCE HUMAINE DU SYSTÈME DE SANTÉ
- La RESSOURCE DU SYSTÈME DE SANTÉ se situe à l'EMPLACEMENT

Mise en œuvre des initiatives du système de santé

Données permettant de faire le suivi des mesures d'amélioration prises par un groupe du système de santé, ce qui comprend l'évaluation des besoins de la population, l'utilisation de carnets de route d'apprentissage évolutifs et le ciblage de certains services de santé en fonction des besoins aux fins d'amélioration des résultats pour la santé de la population.

Population ciblée

Population entière qui est servie au sein d'une « collectivité » ou d'un « système de santé » au sens large (par exemple dans une certaine région). Exemples de population ciblée :

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Enfants et jeunes
- Résidents des régions rurales
- Aînés

Relation

- La POPULATION CIBLÉE fait l'objet de l'ÉVALUATION DES BESOINS DE LA POPULATION

Initiative du système de santé

Projet entrepris par un groupe du système de santé pour contribuer à l'amélioration des résultats pour la santé de la population au sein de ce système.

Carnet de route d'apprentissage évolutif du système de santé

Carnet de route pratique indiquant à un système de santé comment recueillir systématiquement des données probantes et en tenir compte pour orienter les soins en temps réel.

Évaluation des besoins de la population

Outil pratique reposant sur un processus systématique qui permet de recueillir des informations pour déterminer les besoins d'un groupe ou d'une population et y répondre en cernant et en comblant les écarts entre les conditions actuelles et les conditions souhaitées, afin d'améliorer l'état de santé de la population.

Système de santé

Intervenants des secteurs public et privé, produits de santé ou de soins et initiatives réalisées aux fins d'amélioration des résultats pour la santé de la population.

Intervenant du système de santé

Personne, organisme ou groupe qui joue un rôle actif ou a un intérêt particulier dans une initiative réalisée dans le cadre d'une collaboration au sein du système de santé.

Relations

- L'INTERVENANT DU SYSTÈME DE SANTÉ participe à la conception de l'INITIATIVE DU SYSTÈME DE SANTÉ
- L'INTERVENANT DU SYSTÈME DE SANTÉ fournit le FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ
- L'INTERVENANT DU SYSTÈME DE SANTÉ est un ORGANISME DU SYSTÈME DE SANTÉ
- L'INTERVENANT DU SYSTÈME DE SANTÉ s'intéresse au SYSTÈME DE SANTÉ DÉSIGNÉ

Systeme de sante designe

Région du Canada (qui peut représenter l'ensemble ou toute partie du pays) ou d'un autre sous-groupe qui caractérisera la portée de l'étude et des mesures prises en vue de l'amélioration de la santé collective. La définition d'un système de santé peut varier et englober une seule, plusieurs ou toutes les autorités compétentes, ou encore une partie d'une ou de plusieurs autorités compétentes. Il désigne une collaboration entre des organismes, des établissements et des personnes au sein du système de santé qui travaillent à générer des retombées positives sur le plan de la santé de la population concernée.

Organisme du système de santé

Groupe organisé de personnes au sein d'une structure opérationnelle dont l'objectif est d'administrer, de gérer ou de financer des activités liées aux soins de santé à l'échelle d'un système de santé. La définition englobe un vaste éventail d'entités allant des grandes entreprises aux groupes communautaires. Il peut s'agir d'organismes des secteurs public, privé ou bénévole.

Produit de santé

Médicament, substance, instrument ou service de santé ou encore toute combinaison de tels éléments visant la prévention, le diagnostic, le traitement ou l'atténuation de problèmes de santé ou de maladies chez l'humain, généralement dans l'objectif principal de favoriser la santé et le bien-être ou d'améliorer la qualité de vie.

Relations

- Le PRODUIT DE SANTÉ figure dans le CARNET DE ROUTE D'APPRENTISSAGE ÉVOLUTIF DU SYSTÈME DE SANTÉ
- Le PRODUIT DE SANTÉ sert à classer le PRODUIT DE SANTÉ DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Gouvernance des données du système de santé

Données décrivant les politiques et les normes relatives aux données sur la santé d'un système de santé qui s'appliquent à la collecte, la conservation, la diffusion et l'utilisation des données, qui précisent qui a accès à quels types de données et qui définissent l'étendue des données sous gouvernance.

Intendant des données du système de santé

Personne ou organisme responsable des données et des processus qui voit au contrôle et à l'utilisation efficaces des banques de données au sein d'un système de santé¹.

Relation

- L'INTENDANT DES DONNÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ s'appuie sur les NORMES DE DONNÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Normes de données du système de santé

Règles visant à normaliser la description, la représentation et l'organisation des données sur la santé dans un système de santé.

Données financières du système de santé

Données faisant état des budgets et des dépenses en santé au sein d'un système de santé.

Financement du système de santé

Engagement à financer un système de santé par des paiements de transfert, des subventions et d'autres programmes incitatifs publics ou privés en vue d'améliorer la santé d'une population ou d'un groupe cible au sein du système de santé.

Relation

- Le FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ détermine l'accès au PRODUIT DE SANTÉ

Coûts pour le système de santé

Enregistrement de toutes les sommes, les ressources et les efforts consacrés à l'amélioration de la santé d'une population cible (un système de santé) dans une période donnée. Selon la portée de l'analyse, il peut s'agir des paiements réels effectués par les secteurs public et privé et par les particuliers pour les soins de santé et les services de promotion de la santé fournis directement aux personnes, aux familles et à d'autres groupes dans le système de santé, des dépenses associées aux biens courants utilisés pour améliorer la santé (p. ex. traitement de l'eau) et des coûts liés à l'apport des aidants naturels.

Relation

- Les COÛTS POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ sont couverts par le FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ

Recherches et analyses du système de santé

Données appuyant le recours à des analyses et à des recherches pour mieux comprendre la santé de la population au sein d'un système de santé et aider à prendre des décisions ayant de meilleures répercussions sur la santé de cette population.

Performance du système de santé

Données agrégées et analysées répondant à des critères de qualification qui portent sur une activité précise liée aux soins dans un système de santé.

Relation

- La PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ oriente le CARNET DE ROUTE D'APPRENTISSAGE ÉVOLUTIF DU SYSTÈME DE SANTÉ

Recherche en santé

Enregistrement désignant une étude précise qui prévoit une démarche structurée pour générer des connaissances et obtenir des données sur des facteurs biologiques, cliniques, comportementaux, sociaux et autres influant sur la santé, le bien-être et la maladie, et qui vise à améliorer la compréhension des processus de la santé et des maladies, dans le but ultime d'améliorer la santé humaine grâce à des interventions, à des politiques et à des stratégies efficaces.

Relation

- La RECHERCHE EN SANTÉ est effectuée pour la PERSONNE

Référence

1. DAMA International. [Data Management Body of Knowledge](#). 2017.



ICIS Ottawa

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6
613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7
416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7
250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 511
Montréal (Qc)
H3A 2R7
514-842-2226

icis.ca

47822-0324

